

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS

**DE PORT LE GOFF
22660 TREVOU TREGUIGNEC**

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 Septembre 2013

Ordre du jour

- 1- **Bilan moral.**
- 2- **Bilan financier**
- 3- **Election du tiers sortant**

1-Bilan moral

Cette année, contrairement aux habitudes, l'assemblée générale s'est déroulée un vendredi soir au lieu d'un samedi matin. Nous aurions pu craindre une plus faible participation des plaisanciers mais à la grande satisfaction du Président, exprimée par ses remerciements, une cinquantaine de personnes, dont Mr le Maire, était présente.

Le Président, Daniel POTIN, a tout d'abord proposé d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean Claude TILLY.

Cette saison a été satisfaisante, pas d'incident notable à signaler contrairement à l'année passée où nous avons déploré le vol de 11 moteurs hors bord. Malheureusement ces incivilités continuent puisque la veille de notre assemblée générale un vol de 2 gros moteurs a été constaté à Perros Guirec. Le Président nous a fait part des informations recueillies auprès de la gendarmerie, sur notre affaire, un ressortissant d'un « pays de l'est » arrêté en Allemagne et incarcéré actuellement à Saint Briec y serait impliqué, en effet des traces ADN relevées sur place l'année dernière par le service d'identification criminelle correspondraient à cette personne, ce qui prouve que ce dossier récurrent est très suivi par les services de police.

Pour notre part, le conseil d'administration, et notamment le président, a travaillé sur le dossier « sécurisation du port ». Il s'agit d'un dossier très complexe faisant intervenir de nombreux services, préfecture, mairie, gendarmerie... Daniel POTIN a fait intervenir l'adjudant CREZE, référent sûreté au groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor basé à St Briec, qui par ses conseils avisés nous a aidés à présenter un dossier sérieux et permis d'obtenir un accord de la préfecture début juillet. Le dossier achat et mise en place de caméras a été confié, après appel d'offres, à la société SURVELEC à Lannion pour un montant de 5200 € T.T.C. ramené après négociation par le trésorier, Jean Paul VANNIER, à 4900€ T.T.C.

Une première caméra a été installée sur la « Maison des plaisanciers », elle ne filme que les plaques d'immatriculation des véhicules et ceci 24h/24. Une caméra à balayage sera mise en place sur le poteau (avec éclairage par détecteur de présence) pris en charge par la mairie et le syndicat départemental d'électrification, dès son implantation. Une suggestion a été faite par un membre présent : mise en place d'un branchement électrique destiné au « Fest Noz » annuel.

Autre projet d'envergure, la remise en état des quais pour Port Le Goff et Le Royau . La mairie a pris en charge ce dossier et fait appel à un bureau d'études spécialisé qui devrait remettre son rapport très prochainement (information de dernière minute parvenue après l'assemblée générale, la mairie est en possession de ce rapport).

Le président a ensuite développé les actions mises en œuvre au cours de la saison :

- Mise en place de bites d'amarrage sur le quai réalisées par Serge Rivoalland et posées avec l'aide de Jean Pierre Ossent.
- Remise en état de la porte de la « Maison des plaisanciers » par changement des gonds et mise en place d'un « Groom » tout ceci pris en charge par la mairie.
- Organisation de 2 sorties pêche à pied animées comme à l'accoutumée par René Le Gardien avec l'aide de quelques membres du conseil d'administration. Ces sorties de juillet et août ont encore rencontré un grand succès (une quarantaine de participants à chaque fois) et permis des échanges très sympathiques avec les touristes de passage.

- Permanence en juillet et août assurée par 4 jeunes de la commune avec participation financière de la commune à hauteur de 50% du montant des indemnités versées.
- Soirée grillade du 20 juillet avec pratiquement une centaine de participants. A noter qu'en 2014 cette soirée festive aura lieu le 9 août.

Le président a ensuite remercié Mr le Maire pour les travaux réalisés par les services techniques : fleurissement de la « Maison des plaisanciers », remplacement de la table de pique-nique, nettoyage de la plage du port (et par la même occasion de la plage de Trestel). Il a aussi évoqué la présence de nombreux camping-cars sur le parking qui indirectement participent à la sécurisation du port.

Pour terminer, le Président a rappelé le rôle des bénévoles du conseil d'administration et souhaité un peu d'indulgence pour leur action parfois difficile, notamment dans la gestion des « corps-morts ». Il a regretté également que beaucoup de plaisanciers ne s'arrêtent pas plus souvent à la « Maison des plaisanciers » ce qui donnerait de la vie à ce local et pour justifier ce souhait il a relaté un bref historique des difficultés rencontrées pour obtenir ce lieu.

Après un bref rappel sur les conditions d'occupation des « CM du bas » en juillet et août la parole a été donnée aux participants. Le problème de l'occupation de la bouée dite SNSM par les annexes et certains bateaux a conduit à la décision suivante :

De l'avis de J.C. GUILLOU actuel président de la SNSM Trestel ce mouillage ne leur étant pas attribué mais étant un CM sauvage, l'APPLG n'a aucune responsabilité sur cet emplacement, cependant le président Daniel POTIN a attiré l'attention sur le fait que la chaîne devait être remplacée, un plaisancier s'est proposé de la changer.

Le bilan moral soumis au vote des participants a été approuvé à l'unanimité.

2- Bilan financier

Le trésorier, Jean Paul Vannier, a présenté, en détaillant chaque poste, le bilan provisoire à la date de l'assemblée générale.

En recettes : 14085 € comprenant :

- les cotisations de 50 titulaires, 53 locataires (dont 15 saisonniers) et les locations des « CM du bas » pour 13360 €
- la subvention municipale (pour mémoire 250 €)
- les locations de remorque (150 €)
- la recette de la « soirée grillades » (270 €)
- vente à prix coûtant de 11 tee-shirts (55 €)

Nota : cette année pas de pénalité concernant le retard de paiement de la cotisation

En dépenses : 13903 € représentés par :

- divers travaux (492 €)
- frais de bureau (424 €)
- frais généraux 11168€ dont redevance 8052 €
- permanents été (738,80 €)
- assurances (479,85 €) nota : une consultation de différents assureurs sera engagée pour obtenir de meilleurs tarifs.
- diverses animations (1356 €)
- frais divers (455€)
- don SNSM (350€)
- acompte équipement caméras (1470€)

soit un solde positif à ce jour de 182,52€.

L'année dernière nous avons eu environ 500 € de dépenses sur les 4 derniers mois de l'année et pas de rentrée de trésorerie, dans les mêmes conditions nous aurons vraisemblablement un

déficit d'environ 300 € au 31 décembre 2013 (à noter pour expliquer ce déficit le versement de l'acompte de 1470 € pour les caméras).

Le bilan financier a ensuite été soumis au vote des participants. Il a été approuvé à l'unanimité

Le trésorier a ensuite présenté l'évolution du montant de la redevance depuis 2010 :

En 2010	6074,21 €	montant de la cotisation « titulaire »	65 €
En 2011	7320 € (+ 20,6 %)	montant de la cotisation « titulaire »	inchangé
En 2012	7686 € (+ 5 %)	montant de la cotisation « titulaire »	80€ (+ 24%)
En 2013	8052 € (+ 4,75 €)	montant de la cotisation « titulaire »	inchangé
En 2014	prévisionnel + 3,4 %	montant de la cotisation « titulaire »	<u>proposé</u> 90 € (+ 9,75 %)

Afin de ne pas creuser le différentiel entre les cotisations et la redevance, ces différentes évolutions des montants dûs à l'état nous conduisent à proposer les nouveaux tarifs suivants :

TITULAIRES	DROIT D'ENTREE	110 €
	COTISATION ANNUELLE	90 €
LOCATAIRES	A L'ANNEE ...(ancien. sup.à 5 ans).....	120 €
	A L'ANNEE (ancien. Inf. à 5 ans).....	150 €
	CM « du bas »	45 €

TARIFS SAISONNIERS pour locations occasionnelles (Juillet et Août)

Pour 1 à 4 semaines.....**40 € (la semaine)**

A partir de la 5 ème semaine..... **20 €**

Forfait 2 mois **220 € + (80 € par mois supplémentaire)**

Cette proposition de nouveaux tarifs pour la saison 2014 a été soumise au vote des membres présents à l'assemblée générale :

Le résultat du vote a recueilli : une abstention (J.C. Querrec) un vote contre (C. Barzic)

Ces nouveaux tarifs seront donc appliqués en 2014

Pour terminer, le trésorier a présenté le bilan des coûts de location de la remorque (dépenses : achat et entretien et recettes : montant des locations avec prise en compte de l'amortissement). La gestion de ces locations étant devenue difficile le conseil d'administration a décidé de mettre en vente, en l'état, cette remorque dès le début du mois de décembre au prix de 2000€ avec une priorité aux membres de l'APPLG et à un prix de 1800 €. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître.

3-Election du tiers sortant

Avant de procéder à l'élection du tiers sortant le président s'est expliqué sur son intention de mettre fin à son mandat mais devant les avis défavorables exprimés lors du dernier conseil d'administration par ses membres, il a accepté de revoir sa position et poursuivre sa mission en 2014.

Quant au vice-président Jean Pierre OSSENT, il a maintenu sa position et décidé de mettre fin à son mandat. Le président l'a remercié pour sa participation aux actions réalisées au cours des nombreuses années passées au sein du conseil d'administration.

Composition du tiers sortant :

Daniel COADOU
Jean Claude MILOCHAU
Gérard PESCI
Serge RIVOALLAND

Se présentaient : les 4 membres sortants ainsi que Yves QUERRE et Alain PARIS en remplacement de Jean Pierre OSSENT

Il a été procédé à l'élection de 5 membres parmi les 6 candidatures.
53 votants se sont exprimés (dont 9 procurations) ;

Les résultats sont les suivants :

Daniel COADOU	51 voix, REELU
Gérard PESCI	50voix, REELU
Serge RIVOALLAND	49 voix, REELU
Alain PARIS	45 voix ELU
Jean Claude MILOCHAU	43 voix REELU
Yves QUERRE	12 voix, non élu

NOTA : Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 septembre pour procéder à la constitution du nouveau bureau.

Tous les membres ont été reconduits à leur poste à l'unanimité sauf les changements suivants :

Vice président Gérard PESCI en remplacement de Jean Pierre OSSENT démissionnaire

Secrétaire adjoint : Alain Paris en remplacement de François Louis BOTHOREL

TREVOU TREGUIGNEC le 22 septembre 2013

Le Président Daniel POTIN

Le secrétaire André-Yves LE GOFF